

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juin 2022**

**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28.4.2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Acquisition d'une partie de la parcelle A1474**

Le Conseil décide d'acquérir une partie de la parcelle A1474 au prix de 90 € le m2 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. M. Stéphane DARDOT ne participe pas à la délibération.

**3. Quartier Biègle – Attribution des terrains**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir les candidats mentionnés ci-dessous pour l'acquisition de terrains Quartier Biègle et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire :

N° lot	Acquéreur	Prix total TTC
1	Mme GIRARD Alice	83 000 €
2	M. et Mme ROCA Jacques	78 000 €
3	M. et Mme LAVAUD Romuald	73 000 €
4	M. MIR J.Marie et Mme PERISSE Charlene	88 000 €
5	M. et Mme MIR Jacques	76 000 €
6	M. BONNAFOUS Sacha	75 000 €

**4. Eradication de 2 lampes à vapeur de mercure**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition d'éradication de 2 lampes à vapeur de mercure faite par le SDE65 et s'engage à garantir la somme de 258,75 € sur les fonds propres de la commune.

**5. Subvention Région Occitanie**

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès de la Région Occitanie pour l'aménagement piétonnier de la Route du Pla d'Adet et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet

**6. Acquisition d'un véhicule électrique**

M. le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un véhicule polyvalent en complément du tracteur. Après avoir étudié plusieurs solutions, le véhicule le plus adapté serait un Renault Kangoo E-Tech électrique.

Le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir le véhicule mentionné ci-dessus pour un montant total de 23 200,00 € HT, autorise M. le Maire à déposer un dossier auprès des organismes susceptibles de subventionner cet achat et lui donne pouvoir pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **7. Affectation du résultat 2021 – Modificatif**

Suite à une erreur dans la délibération n° 5 du 28.4.2022, le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier l'affectation du résultat 2021 du budget principal comme suit :

#### Budget Principal

- En report à nouveau en section d'investissement (débit au compte 001) pour un montant de 87 124,02 €
- En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2021 (crédit du compte 1068) pour un montant de 87 124,02 €
- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 76 376,89 €

### **8. Tarifs fête locale 2022**

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs 2022 comme suit :

- Repas : 18,00 € (gratuit pour les moins de 12 ans)
- Boissons diverses : 2,50 €
- Concours de pétanque : 5,00 € par personne

### **9. Modalités de publication des actes de la commune**

Le conseil municipal choisit, à l'unanimité, de faire la publicité des actes administratifs par publication papier à la Mairie. Cette décision sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Vignec, le 9 juin 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Jean-Yves PARLES




Jean-Michel ISOART